aeroplan

fonds de revenu

aeroplan

États financiers consolidés intermédiaires

Trimestres terminés les
31 mars 2008 et 2007

Non vérifiés

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés ci-joints du Fonds de revenu Aéroplan, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil des fiduciaires. La direction a dressé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction du Fonds a mis sur pied un système de contrôles comptables internes qu'elle tient à jour. Ces contrôles ont pour but d'assurer que les documents financiers sont fiables pour la préparation des états financiers. Le conseil des fiduciaires examine et approuve les états financiers consolidés du Fonds.

Le 8 mai 2008

(signé) « Rupert Duchesne »

RUPERT DUCHESNE

Président et chef de la direction

(signé) « David L. Adams »

DAVID L. ADAMS

Premier vice-président et chef des affaires financières

aeroplan

fonds de revenu

États consolidés des résultats

(en milliers de dollars, sauf les données sur les parts)

		Trimestres terminés les 31 mars	
		2008	2007
		(non vérifiés)	(non vérifiés)
Produits d'exploitation			
Produits au titre des milles Aéroplan			
Milles Aéroplan échangés		284 032 $	39 015 $
Désistements		53 254	6 697
		337 286	45 712
Honoraires reçus d'Air Canada au titre du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, de la gestion des centres de contacts et de la commercialisation	Note 3	2 824	740
Autres produits		16 105	2 610
		356 215	49 062
Coût des primes	Note 3	223 227	31 027
Marge brute		132 988	18 035
Charges d'exploitation			
Frais généraux, frais de vente et d'administration	Note 3	64 511	7 881
Amortissement		4 672	541
Amortissement des contrats avec les partenaires d'accumulation et de la technologie		22 678	3 762
		91 861	12 184
Bénéfice d'exploitation		41 127	5 851
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite du 1er janvier 2007 au 13 mars 2007		-	19 226
Intérêts sur dette à long terme		(11 798)	(885)
Autres frais d'intérêts		(1 695)	-
Intérêts créditeurs		7 155	1 320
Gain de change		4 313	-
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		39 102	25 512
Recouvrement d'impôts futurs			
Exigibles		2 930	-
Futurs		100	-
Bénéfice net		**42 132 $**	**25 512 $**
Nombre moyen pondéré de parts		**199 402 619**	**161 102 876**
Résultat par part			
De base et dilué		**0,21 $**	**0,16 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

Bilans consolidés

(en milliers de dollars, sauf les données sur les parts)

		31 mars 2008 (non vérifiés)	31 décembre 2007
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	159 908 $	456 004 $
Placements à court terme	Note 9	373 501	123 361
Comptes débiteurs	Note 3	183 062	216 324
Impôts à recevoir		4 014	-
Impôts futurs		42 465	35 362
		762 950	831 051
Encaisse en fidéicommis liée à l'acquisition de LMG	Note 5	55 288	53 245
Swap de devises	Note 6	8 061	21 727
Billet à recevoir	Note 7	63 723	60 482
Placement dans RMMEL, à la valeur de consolidation	Note 4	-	5 393
Contrats conclus avec des partenaires d'accumulation		1 602 914	1 595 210
Immobilisations corporelles		2 086	1 708
Logiciels et technologie		120 724	120 163
Marques de commerce		433 572	434 671
Écart d'acquisition		3 009 302	2 994 690
		6 058 620 $	**6 118 340 $**
Passif et capitaux propres			
Passif à court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer	Note 3	200 035 $	276 490 $
Impôts à payer		-	3 821
Produits perçus d'avance	Note 11	1 265 236	1 193 669
Distributions à payer	Note 13	13 998	13 998
		1 479 269	1 487 978
Dette à long terme	Note 10	723 497	734 686
Impôts futurs		221 669	218 000
Produits perçus d'avance	Note 11	581 122	626 611
		3 005 557	3 067 275
Capitaux propres	Note 14	3 053 063	3 051 065
		6 058 620 $	**6 118 340 $**
Garanties, éventualités et engagements	Notes 3, 12 & 15		

Approuvé par les fiduciaires

(signé) Roman Doroniuk
Roman Doroniuk
Fiduciaire

(signé) Joanne Ferstman
Joanne Ferstman
Fiduciaire

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

États consolidés des capitaux propres

(en milliers de dollars, sauf les données sur les parts)

Trimestre terminé le 31 mars 2008 et exercice terminé le 31 décembre 2007

(non vérifiés)

			Bénéfices non répartis (déficit)				
		Capitaux propres	Cumul des résultats	Distributions	Surplus d'apport	Autres éléments du résultat étendu	Total
Solde au 31 décembre 2006		**1 392 232 $**	**30 858 $**	**(47 470) $**	**- $**	**- $**	**1 375 620 $**
Bénéfice net de la période			25 512				25 512
Distributions mensuelles				(36 324)			(36 324)
Émission de 60 000 000 de parts à 17,97 $ la part, sur échange de parts de la Société en commandite	Note 14	1 078 200					1 078 200
Émission de 40 545 835 parts à 19,40 $ la part, sur échange de parts de la Société en commandite	Note 14	786 589					786 589
Parts du Fonds détenues par les régimes de rémunération à base d'actions		(7 463)			7 463		-
Accroissement lié à la rémunération des dirigeants sous forme d'options d'ACE					7		7
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial					87		87
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					68		68
Total partiel		1 857 326	25 512	(36 324)	7 625	-	1 854 139
Solde au 31 mars 2007		**3 249 558 $**	**56 370 $**	**(83 794) $**	**7 625 $**	**- $**	**3 229 759 $**
Bénéfice net de la période			(51 198)				(51 198)
Émission de 288 937 parts à 22,15 $ la part, en contrepartie partielle pour l'acquisition de LMG	Note 14	6 400					6 400
Distributions mensuelles	Note 13			(125 997)			(125 997)
Rachat de 146 parts remises par les porteurs	Note 14	(3)					(3)
Rachat de 320 000 parts en vertu de l'offre publique de rachat	Note 14	(5 211)	(1 973)				(7 184)
Parts du Fonds détenues par les régimes de rémunération à base d'actions		(2 669)			(865)		(3 534)
Accroissement lié à la rémunération des dirigeants sous forme d'options d'ACE					327		327
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial					1 298		1 298
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					1 197		1 197
Total partiel		(1 483)	(53 171)	(125 997)	1 957	-	(178 694)
Solde au 31 décembre 2007		**3 248 075 $**	**3 199 $**	**(209 791) $**	**9 582 $**	**- $**	**3 051 065 $**
Bénéfice net de la période			42 132				42 132
Distributions mensuelles	Note 13			(41 994)			(41 994)
Parts du Fonds détenues par les régimes de rémunération à base d'actions		(3 751)					(3 751)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial					215		215
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					857		857
Écart de conversion à la consolidation de la filiale étrangère autonome						4 539	4 539
Total partiel		(3 751)	42 132	(41 994)	1 072	4 539	1 998
Solde au 31 mars 2008		**3 244 324 $**	**45 331 $**	**(251 785) $**	**10 654 $**	**4 539 $**	**3 053 063 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

États consolidés du résultat étendu

(en milliers de dollars, sauf les données sur les parts)

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2008	**2007**
	(non vérifiés)	(non vérifiés)
Bénéfice net	**42 132 $**	**25 512 $**
Autres éléments du résultat étendu		
Écart de conversion à la consolidation de la filiale étrangère autonome	4 539	-
	4 539	-
Résultat étendu	**46 671 $**	**25 512 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

États consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars, sauf les données sur les parts)

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2008	**2007**
	(non vérifiés)	(non vérifiés)
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de la période	42 132 $	25 512 $
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	28 169	4 303
Rémunération à base d'actions	1 072	162
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite du 1er janvier 2007 au 13 mars 2007	-	(19 226)
Swap de devises	13 666	-
Variation de change	(17 979)	-
Impôts futurs	(100)	-
Accroissement lié au billet à recevoir	(1 205)	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement et des produits perçus d'avance		
Comptes créditeurs avec des apparentés	20 885	21 004
Impôts à recevoir	(4 014)	-
Comptes débiteurs de tiers	45 621	815
Comptes créditeurs et charges à payer de tiers	(96 875)	(191)
Produits perçus d'avance	(1 210)	(117)
Autres	(2 008)	117
Distributions perçues de la Société en commandite	-	22 324
Financement des régimes de rémunération à base d'actions	(3 751)	-
	(17 729)	29 191
	24 403	54 703
Activités d'investissement		
Acquisition de RMMEL, nette de la trésorerie acquise et des frais de transaction liés à l'acquisition de LMG	(15 686)	-
Augmentation de la trésorerie lors de la consolidation de la Société en commandite	-	220 460
Variation des placements à court terme	(247 878)	(48)
Nouvelles immobilisations corporelles et technologie et nouveaux logiciels	(6 865)	(475)
	(270 429)	219 937
Activités de financement		
Distributions mensuelles	(41 994)	(33 486)
Remboursements de la dette à long terme	(10 000)	-
	(51 994)	(33 486)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(298 020)	241 154
Écart de conversion lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie	1 924	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	456 004	32
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	**159 908 $**	**241 186 $**
Intérêts payés	**21 921 $**	**- $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

1. Description du Fonds

Le Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds ») est une fiducie à capital variable, sans personnalité morale, établie sous le régime des lois de la province d'Ontario le 12 mai 2005 aux termes d'une déclaration de fiducie. Le Fonds est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le bureau principal et siège social du Fonds est situé au 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H4A 3T2. Le Fonds exploite Société en commandite Aéroplan (« Aéroplan » ou la « Société en commandite »), société canadienne de programmes de fidélisation de la clientèle, et ses filiales.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés conformément aux exigences du chapitre 1751, « États financiers intermédiaires », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »). Par conséquent, certaines informations et autres informations à fournir par voie de note, habituellement incluses dans les états financiers annuels dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ont été omises ou condensées. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels vérifiés du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Selon la direction, les présents états financiers intermédiaires contiennent tous les ajustements que la direction estime nécessaires pour donner une image fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie. À moins d'indication contraire, ces états financiers intermédiaires ont été préparés selon les mêmes conventions et les mêmes méthodes de calcul que celles qui ont servi à l'établissement des états financiers consolidés annuels du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Dans le cadre de l'acquisition par le Fonds, en décembre 2007, de sa filiale en propriété exclusive Loyalty Management Group (« LMG »), la répartition provisoire du prix d'achat effectuée le 31 décembre 2007 n'a pas été finalisée et la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge pourrait différer considérablement des montants présentés dans les présents états financiers consolidés.

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés englobent les comptes du Fonds, de Fiducie Aéroplan (la « Fiducie »), fiducie de portefeuille détenue en propriété exclusive, de la Société en commandite et de ses filiales. Tous les soldes et opérations intersociétés et inter-entités sont éliminés.

Modifications de conventions comptables

Le 1er janvier 2008, le Fonds a adopté le chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ces chapitres ne traitent que des informations à fournir et de la présentation et n'ont eu aucune incidence sur les résultats financiers du Fonds.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », prescrit les informations à fournir concernant le capital du Fonds et la façon dont il est géré. Il vise à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds. Les informations à fournir selon les recommandations du nouveau chapitre figurent à la note 17 des états financiers consolidés intermédiaires.

Le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », modifie les exigences en ce qui concerne les informations à fournir sur les instruments financiers qui étaient stipulées au chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », reprend telles quelles les exigences en matière de présentation du chapitre 3861. Ces nouveaux chapitres mettent davantage l'accent sur les informations à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et sur la façon dont l'entité gère ces risques.

Ces nouvelles normes exigent la présentation d'informations relatives à l'importance des instruments financiers sur la situation financière et le rendement du Fonds ainsi qu'à la nature et à l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Fonds est exposé de même qu'à la façon dont le Fonds gère ces risques. Les informations à fournir selon les recommandations des nouveaux chapitres du *Manuel* figurent à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires.

Modifications comptables à venir

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que les informations à fournir à l'égard de ces éléments. Les dispositions relatives à la définition et à la comptabilisation initiale des actifs incorporels équivalent aux dispositions correspondantes de la norme internationale d'information financière AS 38, « Immobilisations incorporelles ». La nouvelle norme précise également les critères de comptabilisation des actifs incorporels développés à l'interne, notamment les actifs conçus à partir des activités de recherche et de développement, afin de s'assurer d'un traitement uniforme de tous les actifs incorporels, qu'ils aient été acquis séparément ou qu'ils aient été développés à l'interne. Les dispositions de cette norme s'appliquent aux états financiers annuels et intermédiaires des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, et leur adoption anticipée est encouragée. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

Convergence avec les normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a confirmé la date de convergence obligatoire vers les IFRS pour toutes les sociétés ouvertes canadiennes à but lucratif. Ainsi, le Fonds devra établir ses états financiers selon les IFRS pour les trimestres et les exercices ouverts à compter de 2011. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de cette convergence sur ses états financiers.

3. Opérations entre apparentés

Les opérations entre Air Canada, d'autres sociétés sous contrôle ou sous influence notable de Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») et Aéroplan décrites ci-après sont inscrites à la valeur d'échange.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

ACE, en vertu des droits qui lui sont conférés par une convention de porteurs de titres, a la possibilité, tant qu'elle détient une participation de plus de 20 % dans le Fonds, de nommer la majeure partie des membres du conseil d'administration de Commandité Gestion Aéroplan Inc. (le « conseil d'administration ») et d'exercer un contrôle du point de vue juridique sur Aéroplan. Au 31 mars 2008, ACE détenait directement une participation de 20,1 % dans le Fonds. Aux termes d'un placement secondaire dont la clôture a eu lieu le 21 avril 2008, ACE a réduit sa participation à 9,9 % et, depuis cette date, elle n'est plus en mesure de nommer la majeure partie des membres du conseil d'administration. ACE conserve le droit de nommer deux administrateurs tant et aussi longtemps qu'une de ses filiales est partie au contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, sous sa formule modifiée et mise à jour (le « CPSC »).

Pratiques contractuelles et commerciales avec Air Canada et opérations avec certains employés des filiales du Fonds

Air Canada constitue un des plus importants partenaires commerciaux d'Aéroplan. Air Canada fournit des primes-voyages ainsi que certains services de gestion et services commerciaux à Aéroplan. À son tour, Aéroplan fournit à Air Canada certains services relatifs aux activités de gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, d'échange de milles et de commercialisation.

Les soldes entre apparentés découlant de l'application des pratiques commerciales et contractuelles mentionnées ci-dessus et des opérations avec certains employés des filiales du Fonds s'établissaient comme suit :

	31 mars 2008	31 décembre 2007
	$	$
Bilan		
Prêts d'un montant de 2 959 £ à l'intention de certains employés de LMG, ne portant pas intérêt, échéant le 20 décembre 2008, pris en compte dans les comptes débiteurs	6 038	6 572
Comptes créditeurs et charges à payer	36 581	15 696
Billets d'un montant de 8,668 £ à l'intention de certains employés de LMG, attribuables à l'acquisition de LMG, portant intérêt au TIOL à six mois, échéant au plus tôt le 20 juin 2008, pris en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer	17 689	17 035

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) NON VÉRIFIÉS

Le tableau ci-après présente les opérations entre apparentés découlant de l'application des pratiques commerciales et contractuelles et incluses dans l'état des résultats :

	Trimestre terminé le 31 mars 2008	Du 14 mars 2007 au 31 mars 2007
	$	$
État des résultats		
Honoraires de gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, honoraires de gestion des centres de contacts et honoraires de commercialisation	2 824	740
Coût des primes	145 679	28 218
Frais de vente et d'administration et frais généraux	17 937	3 634

Le tableau ci-après représente la comparaison entre la facturation brute à Air Canada pour les milles Aéroplan émis aux membres en vertu du programme Aéroplan et la facturation brute totale à tous les partenaires d'accumulation (y compris Air Canada) :

	Facturation brute à Air Canada	Facturation brute
	$	$
Trimestre terminé le 31 mars 2008	64 906	342 650
Du 14 mars 2007 au 31 mars 2007	12 732	45 595

Gestion de la trésorerie

Air Canada se charge de l'encaissement des paiements par carte de crédit pour le compte d'Aéroplan. Ces opérations, qui ont totalisé 15,9 M$ et 3,2 M$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008 et la période du 14 mars 2007 au 31 mars 2007, respectivement, sont réglées par l'intermédiaire des comptes intersociétés.

En outre, Air Canada agit en qualité de chambre de compensation pour la quasi-totalité des opérations visant la facturation brute et les achats de primes faisant intervenir Aéroplan et des sociétés aériennes autres qu'Air Canada. Air Canada recouvre les comptes débiteurs et règle les comptes créditeurs et les charges à payer au nom d'Aéroplan. Les montants des achats nets découlant de ces opérations, soit 9,6 M$ et 1,5 M$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008 et la période du 14 mars 2007 au 31 mars 2007, respectivement, sont réglés par l'intermédiaire des comptes intersociétés.

Contrats commerciaux et autres contrats

Aéroplan a conclu divers contrats avec Air Canada qui régissent la relation commerciale entre les deux sociétés. Les opérations entre apparentés qui découlent de ces contrats sont évaluées à leur valeur d'échange, soit le montant convenu entre les deux parties. L'incidence globale de ces opérations est présentée dans les tableaux ci-dessus.

Le résumé qui suit présente les modalités financières pertinentes à ces contrats.

CPSC

Ce contrat, qui expire le 29 juin 2020, couvre les modalités de l'acquisition par Aéroplan de primes-voyages d'Air Canada et de ses sociétés affiliées, de l'achat de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan par Air Canada et ses sociétés affiliées à émettre aux membres et de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs destiné à certains clients d'Air Canada. Aux termes du CPSC, Aéroplan est tenue d'acheter annuellement un nombre minimal de sièges sur les vols d'Air Canada et de ses sociétés affiliées à titre de primes. Ce nombre est calculé en fonction du nombre de sièges utilisés au cours des trois années civiles précédentes. Selon la période de trois ans terminée le 31 décembre 2007, la Société en commandite est tenue d'acheter des sièges sur les vols d'une valeur d'échange d'environ 396,9 M$ par année. Bien qu'Air Canada puisse modifier le nombre de milles Aéroplan par vol accordés en vertu du programme Aéroplan aux membres sans le consentement d'Aéroplan, elle est tenue d'acheter, chaque année, un nombre préétabli de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan à un tarif convenu. Aéroplan est tenue de fournir à Air Canada certains services de commercialisation et de promotion, notamment les services de centres de contacts pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, en contrepartie d'honoraires calculés d'après les frais réels, après ventilation, majorés des frais d'administration. La capacité d'Aéroplan à répondre aux futures demandes de primes de la part des membres dépendra de la capacité d'Air Canada à offrir le nombre de sièges requis.

Les produits gagnés et les charges engagées en vertu de ce contrat sont inclus dans les postes « Honoraires de gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, honoraires de gestion des centres de contacts et honoraires de commercialisation » et « Coût des primes », respectivement, dans les tableaux ci-dessus.

En outre, Aéroplan a accepté d'indemniser Air Canada, ses sociétés affiliées et ses représentants de toute réclamation découlant de changements apportés au programme Aéroplan à tout moment par Aéroplan dans la mesure où ces changements sont apportés en réponse aux variations des désistements liés à la responsabilité assumée à l'égard des milles émis avant le 1er janvier 2002.

Contrat de services cadre *(« CSC »)*

Aux termes de ce contrat, qui prend fin en même temps que le CPSC, soit le 29 juin 2020, Air Canada a convenu de fournir certains services administratifs à Aéroplan contre honoraires. Les honoraires versés en vertu de ce contrat, lesquels sont inclus dans le poste « Frais généraux, frais de vente et d'administration » du tableau ci-dessus, se sont élevés à 3,5 M$ et à 0,9 M$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008 et la période du 14 mars 2007 au 31 mars 2007, respectivement.

Aéroplan peut mettre fin à ce contrat en donnant un préavis écrit de six mois, et Air Canada, en donnant un préavis écrit de 18 mois. Le contrat prend fin automatiquement si le CPSC est résilié.

Contrat de services généraux *(« CSG »)*

En vertu de ce contrat, qui peut être résilié par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis écrit de six mois, Aéroplan peut se prévaloir des services de certains employés syndiqués d'Air Canada. Aéroplan est tenue de rembourser à Air Canada la totalité des salaires et charges sociales engagés pour les employés ainsi détachés, notamment les paiements annuels spéciaux mentionnés ci-après, pour compenser la part du déficit actuariel d'Air Canada relativement aux employés détachés, comme il est décrit ci-après.

Les honoraires versés en vertu de ce contrat, qui sont inclus dans le poste « Frais généraux, frais de vente et d'administration » du tableau ci-dessus, se sont élevés à 14,1 M$ et à 2,7 M$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008 et la période du 14 mars 2007 au 31 mars 2007, respectivement.

Aux termes du Règlement sur la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de pension d'Air Canada adopté le 9 août 2004, Air Canada devait effectuer certains versements spéciaux pour combler les déficits de capitalisation de ses régimes agréés. Ces versements spéciaux peuvent être effectués sur dix ans et ils reposent sur des calculs actuariels qui doivent être effectués régulièrement. En vertu du CSG, Aéroplan a convenu d'effectuer une partie des versements spéciaux au titre de régimes auxquels participent les employés détachés en fonction d'une évaluation de la part des déficits de solvabilité des régimes de retraite d'Air Canada attribuable aux employés détachés au 1er janvier 2005. Cette charge, qui est incluse dans le poste « Frais généraux, frais de vente et d'administration », s'est élevée à 0,5 M$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008 et à 0,1 M$ pour la période du 14 mars 2007 au 31 mars 2007.

Le montant résiduel des versements spéciaux ne pourra pas excéder 10,8 M$ pour la période à courir se terminant le 31 décembre 2013. L'obligation relative aux versements spéciaux sera maintenue même en cas de résiliation anticipée du CSG. Si tous les employés détachés deviennent des employés d'Aéroplan, Aéroplan devra prendre en charge tous les passifs relatifs aux employés concernés à la date de leur mutation.

Le tableau qui suit présente les paiements maximums résiduels pour les périodes indiquées :

Exercice	Montant
	$
2008	1 388
2009	1 883
2010	1 883
2011	1 883
2012	1 883
Par la suite	1 883
	10 803

Ces engagements ne figurent pas dans le bilan étant donné qu'ils constituent des cotisations au titre des services futurs des employés visés.

Aéroplan a indemnisé Air Canada ainsi que les administrateurs, dirigeants, salariés et représentants d'Air Canada, de toute réclamation et de tout grief qui pourraient découler du détachement du personnel d'Air Canada auprès d'Aéroplan.

Baux

Aéroplan a signé un bail immobilier avec Air Canada pour ses locaux situés à Vancouver. Ce bail, comportant des tarifs commerciaux, a une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2004 (note 15).

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

4. Participation dans Rewards Management Middle East Free Zone LLC (« RMMEL »)

Au 31 décembre 2007, le Fonds, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, détenait une participation de 20 % dans RMMEL, société de gestion de la fidélisation qui exploite des programmes Air Miles aux Émirats arabes unis, au Qatar et à Bahreïn. Le Fonds a comptabilisé la participation dans cette société assujettie à une influence notable à la valeur de consolidation.

Le 17 janvier 2008, le Fonds a acquis une participation supplémentaire de 40 % dans RMMEL pour une contrepartie de 40,7 millions d'AED (11,4 M$). L'acquisition de RMMEL a été financée au moyen de fonds en caisse. Par suite de l'opération, le Fonds détient 60 % de RMMEL et, par conséquent, il consolide sa participation depuis le 17 janvier 2008 au lieu d'appliquer la méthode de la valeur de consolidation.

Le Fonds a effectué une estimation provisoire de la répartition du prix d'achat et, comme cela est autorisé par les principes comptables du Canada, l'évaluation finale sera achevée en 2008. La répartition du prix d'achat n'étant pas terminée, la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge pourrait différer de façon importante des montants présentés dans les présents états financiers consolidés.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

Le Fonds a comptabilisé comme suit l'acquisition selon la méthode de l'acquisition le 17 janvier 2008 :

	AED	$	Durée de vie utile estimative
Prix d'achat			
Trésorerie	40 000	11 200	
Coûts de transaction	714	200	
	40 714	11 400	
Valeur comptable de la participation initiale de 20 %		5 393	
Montant total à répartir		16 793	
Actifs nets identifiables acquis :			
Actifs et passifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		7 710	
Comptes débiteurs		8 292	
Comptes créditeurs et charges à payer		(7 089)	
Impôts sur les bénéfices à payer		(11)	
Produits perçus d'avance		(17 958)	
Immobilisations corporelles		417	
Actifs incorporels			
À durée de vie limitée			
Contrats conclus avec des partenaires d'accumulation		20 570	De 10 à 25 ans
À durée de vie indéfinie			
Écart d'acquisition		4 862	Indéfinie
Montant total réparti		16 793	

5. Encaisse en fidéicommis

L'encaisse en fidéicommis de 55,3 M$ (27,1 M£) correspond à la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition de LMG en décembre 2007. Advenant une décision favorable à LMG dans le litige lié à la TVA, cette contrepartie conditionnelle sera distribuée aux anciens actionnaires de LMG, et l'écart d'acquisition sera augmenté d'un montant correspondant (note 12).

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

6. Swap de devises

Dans le cadre de l'acquisition de LMG en décembre 2007, le Fonds a conclu un swap de devises afin de réduire son exposition au risque de change découlant des bénéfices futurs de la filiale. Le swap de devises, qui a une durée de cinq ans et vient à échéance le 19 décembre 2012; il porte sur l'échange d'un taux d'intérêt variable sur 240,0 M£ au TIOL à trois mois sur la livre sterling contre un taux d'intérêt variable sur 500,0 M$ au taux CDOR à trois mois. Le swap de devises ne réunit pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture et, en conséquence, les variations de la juste valeur du swap de devises sont portées au résultat hors exploitation à titre de gain ou de perte de change. Au 31 mars 2008, la juste valeur du swap de devises s'élevait à 8,1 M$ (21,7 M$ au 31 décembre 2007).

7. Billet à recevoir

Ce prêt d'un montant en capital de 40,0 M£, qui ne porte pas intérêt et qui a été actualisé selon un taux d'intérêt effectif de 6 %, est à recevoir d'un partenaire d'accumulation important et est remboursable le 1er juillet 2012.

8. Principaux partenaires d'accumulation

Air Canada et trois autres partenaires d'accumulation importants représentent un pourcentage élevé de la facturation brute. Puisque les produits du Fonds sont constatés d'après les échanges des membres plutôt qu'au moment où les partenaires d'accumulation émettent des milles Aéroplan aux membres, les données sur les principaux clients sont fondées sur la facturation brute des milles Aéroplan émis par chaque partenaire d'accumulation aux membres. La facturation brute de chaque partenaire d'accumulation correspond aux montants établis dans les contrats, reçus ou à recevoir des partenaires d'accumulation pour chaque période. Air Canada et les autres partenaires d'accumulation ont compté pour une partie importante des milles Aéroplan émis, comme suit :

	Air Canada	Partenaire d'accumulation A	Partenaire d'accumulation B	Partenaire d'accumulation C
	%	%	%	%
Trimestre terminé le 31 mars 2008	19	35	10	17
Du 14 mars 2007 au 31 mars 2007	28	47	13	-

9. Réserve au titre des échanges de milles Aéroplan

La Société en commandite maintient une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») pour compléter les flux de trésorerie tirés des activités afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Au 31 mars 2008 et au 31 décembre 2007, la réserve s'élevait à 400,0 M$ et était classée dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent de la politique que la direction a établie. Cette politique peut être revue périodiquement.

Tous les fonds investis dans des placements qui ne sont pas libellés en dollars canadiens doivent faire l'objet d'une opération de couverture. Au 31 mars 2008, tous les placements détenus dans la réserve étaient libellés en dollars canadiens.

10. Dette à long terme

Le tableau ci-après présente un résumé des facilités de crédit autorisées d'Aéroplan ainsi que l'encours de ces facilités :

	Montant autorisé	Montant prélevé au 31 mars 2008	Montant prélevé au 31 décembre 2007
	$	$	$
Facilité de crédit à terme renouvelable a)	150 000	30 000	40 000
Facilité de crédit à terme b)	300 000	300 000	300 000
Facilité de crédit d'acquisition b)	100 000	100 000	100 000
Facilité de crédit-relais c)	300 000	300 000	300 000
Intérêts payés d'avance d)	-	(2 465)	(457)
Fraction non amortie des frais de financement reportés d)	-	(4 038)	(4 857)
Total	**850 000**	**723 497**	**734 686**

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

a) La facilité de crédit à terme renouvelable vient à échéance le 19 décembre 2010, ou plus tôt, sans pénalité, si Aéroplan le souhaite. Elle porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majoré de 0,25 % et l'un ou l'autre de ces taux majoré de 1,125 % et à des taux compris entre le taux des acceptations bancaires ou le TIOL et l'un ou l'autre de ces taux majoré d'une marge allant de 1,25 % à 2,125 %. Cette facilité de crédit a été modifiée en date du 19 décembre 2007 afin d'augmenter le montant autorisé de 75 M$ à 150 M$. Au 31 mars 2008, le montant prélevé sur la facilité de crédit renouvelable était sous forme d'acceptations bancaires d'une durée de 30 jours et dont le taux d'intérêt effectif s'élevait à 5,77 %.

   Lettres de crédit
   Aéroplan a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 480 000 $. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit à terme renouvelable.

b) La facilité de crédit à terme et la facilité de crédit d'acquisition viennent à échéance le 19 décembre 2010, ou plus tôt, sans pénalité, si Aéroplan le souhaite. Elles portent intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain majoré de 0,25 % et l'un ou l'autre de ces taux majoré de 1,125 %, ou à des taux compris entre le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majorés d'une marge allant de 1,25 % à 2,125 %.

   Au 31 mars 2008, les montants prélevés sur la facilité à terme et la facilité de crédit d'acquisition étaient sous forme d'acceptations bancaires d'une durée de 30 jours et dont le taux d'intérêt effectif s'élevait à 5,6 %.

c) La facilité de crédit-relais, conclue le 19 décembre 2007, vient à échéance le 19 juin 2009, ou plus tôt si Aéroplan le souhaite, et ce, sans pénalité. Elle porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 0,25 % à 1,125 % et le taux des acceptations bancaires majoré d'une marge allant de 1,25 % à 2,125 %. Lorsque certaines conditions sont réunies, son échéance peut être reportée une première fois jusqu'au 19 décembre 2009, et par la suite jusqu'au 19 juin 2010 pour une tranche de la facilité. Au 31 mars 2008, les montants prélevés sur la facilité de crédit-relais étaient sous forme d'acceptations bancaires d'une durée de 30 jours et dont le taux d'intérêt effectif s'élevait à 5,6 %.

d) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie du coût de financement.

Les emprunts en vertu des facilités de crédit sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs d'Aéroplan.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Aéroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que certaines obligations de faire et de ne pas faire.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) NON VÉRIFIÉS

11. Produits perçus d'avance

Le rapprochement des produits perçus d'avance, y compris les produits reportés liés aux désistements, est présenté ci-dessous :

	31 mars 2008	31 décembre 2007
	$	$
Solde d'ouverture	1 820 280	1 466 012
Milles Aéroplan émis – facturation brute	342 650	769 783
Produits perçus d'avance constatés à l'acquisition de RMMEL	17 958	-
Produits perçus d'avance pris en charge à l'acquisition de LMG	-	250 301
Produits constatés au titre des milles Aéroplan échangés et ayant fait l'objet d'un désistement	(337 286)	(665 816)
Autres écarts de conversion	2 756	-
Solde de clôture	1 846 358	1 820 280
Ventilation entre :		
Partie à court terme[a)]	**1 265 236**	**1 193 669**
Partie à long terme	**581 122**	**626 611**

a) La partie à court terme représente l'hypothèse la plus probable de la direction quant au montant qui sera réalisé au cours des douze prochains mois, d'après les tendances historiques.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) NON VÉRIFIÉS

12. Passifs éventuels

Milles Air Canada émis avant le 1er janvier 2002

Aux termes du CPSC, en sa version modifiée, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1er janvier 2002. Au 31 mars 2008, 106,5 milliards de ces milles Air Canada avaient été échangés.

Dans le cas peu probable où Air Canada ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations d'échange, Aéroplan pourrait être tenue de le faire. D'après le montant actuel des frais d'échange moyens par mille Aéroplan, calculé à partir des frais d'échange moyens par mille Aéroplan établi en fonction des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés, ces obligations s'élèveraient à environ 54,4 M$ au 31 mars 2008.

Par ailleurs, le CPSC stipule qu'Aéroplan est responsable de l'échange contre des primes-voyages de la tranche des milles Air Canada émis avant le 1er janvier 2002 en excédent de 112,4 milliards. Bien que, selon les estimations actuelles, Aéroplan ne s'attende pas à ce que ces échanges visent plus de 112,4 milliards de milles Air Canada, le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation si le nombre total estimatif de 14,6 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés, se chiffrerait à 134,5 M$ au 31 mars 2008.

Ainsi, le montant maximal des frais d'échange éventuels qu'Aéroplan peut devoir engager à l'égard des milles Air Canada émis avant le 1er janvier 2002, qui sont en cours et qui n'ont pas fait l'objet d'un désistement, est estimé à 188,9 M$ au 31 mars 2008.

La direction estime qu'une diminution de 1 % du taux de désistement lié aux milles Air Canada émis avant le 1er janvier 2002 aurait une incidence de 23,7 M$ sur le coût des primes et le bénéfice net de la période au cours de laquelle la variation se produit.

Milles Aéroplan émis après le 1er janvier 2002

De plus, Aéroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des milles Aéroplan encore valides, émis après le 31 décembre 2001 et comptabilisés à titre de désistements pour lesquels les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces milles Aéroplan est estimé à 818,2 M$ au 31 mars 2008. Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime qu'une variation de 1 % du taux de désistement lié aux milles Aéroplan émis après le 1er janvier 2002 aurait une incidence globale de 55,9 M$ sur les produits et le bénéfice net de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 53,8 M$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 2,1 M$, au trimestre considéré.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

Appel dans le litige concernant la TVA

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« HerMajesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal et a gagné son appel. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG, a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords. Cette demande a été entendue le 3 avril 2008. La Chambre des lords a donné à HMRC l'autorisation d'interjeter appel. La cause a été soumise à la Cour européenne de justice et sera entendue à une date qui reste à déterminer. Tant qu'une décision n'aura pas été rendue, on ne saura pas si LMG devra rembourser le montant adjugé le 5 octobre 2007, ainsi que la TVA recouvrée à titre de déduction dans le calcul des crédits au titre de la taxe sur les intrants jusqu'à ce que la décision soit rendue, avec intérêts. Au 31 mars 2008, LMG a constaté dans ses comptes l'avantage tiré des crédits au titre de la taxe sur les intrants liés à la TVA pour un montant global de 14,8 M£ (29,6 M$).

À ce jour, le résultat de cette éventualité ne peut être déterminé, et les présents états financiers ne comprennent aucune provision à cet égard.

Autres

De temps à autre, le Fonds est parti à diverses réclamations et poursuites dans le cadre de ses activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds.

Le Fonds a convenu d'indemniser ses fiduciaires, ses administrateurs et ses dirigeants, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces fiduciaires, ces administrateurs et ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront offerts. Les fiduciaires, les administrateurs et les dirigeants du Fonds sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

13. Distributions

Pour les trimestres terminés les 31 mars 2008 et 2007, les distributions déclarées en faveur des porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable du mois ont totalisé environ 42,0 M$ et 36,3 M$, respectivement, et se sont établies comme suit :

Date de clôture des registres	2008		2007	
	Montant	Montant par part du Fonds	Montant	Montant par part du Fonds
	$	$	$	$
Janvier	13 998	0,0700	11 162	0,0700
Février	13 998	0,0700	11 162	0,0700
Mars	13 998	0,0700	14 000	0,0700
	41 994	**0,2100**	**36 324**	**0,2100**

14. Parts

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts (les « parts du Fonds ») à la discrétion des fiduciaires selon les modalités déterminées par ces derniers. Chaque part du Fonds est cessible et représente une participation bénéficiaire indivise égale dans toute distribution effectuée par le Fonds. Toutes les parts du Fonds sont de la même catégorie et confèrent les mêmes droits et privilèges.

Les parts du Fonds sont rachetables en tout temps au gré du porteur. Le prix de rachat correspond à 90 % du cours des parts du Fonds à la date à laquelle les parts sont remises pour être rachetées et à 100 % du cours de clôture à la date du rachat, selon le moins élevé des deux montants. Le montant total à payer au titre des parts du Fonds visées par un rachat au cours d'un mois civil donné ne doit pas dépasser 50 000 $.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

Le tableau ci-après présente un sommaire des parts du Fonds émises et en circulation :

Description	31 mars 2008		31 décembre 2007	
	Nombre de parts	$	Nombre de parts	$
Émises en juin 2005 à 10 $ la part, déduction faite des frais d'émission de 2 250 000 $	28 750 000	285 250	28 750 000	285 250
Émises le 3 mars 2006 à 12,40 $ la part	20 204 165	250 532	20 204 165	250 532
Émises le 31 mars 2006 à 12,90 $ la part	500 000	6 450	500 000	6 450
Émises le 28 décembre 2006 à 17,00 $ la part	50 000 000	850 000	50 000 000	850 000
Émises le 10 janvier 2007 à 17,97 $ la part	60 000 000	1 078 200	60 000 000	1 078 200
Émises le 14 mars 2007 à 19,40 $ la part	40 545 835	786 589	40 545 835	786 589
Total partiel	200 000 000	3 257 021	200 000 000	3 257 021
Rachat de parts remises	(146)	(3)	(146)	(3)
Rachat et annulation	(320 000)	(5 211)	(320 000)	(5 211)
Émises le 20 décembre 2007 à 22,15 $ la part	288 937	6 400	288 937	6 400
	199 968 791	3 258 207	199 968 791	3 258 207
Parts du Fonds détenues aux fins de la capitalisation des régimes de rémunération à base d'actions	(790 597)	(13 883)	(560 739)	(10 132)
Total à la fin de l'exercice	**199 178 194**	**3 244 324**	**199 408 052**	**3 248 075**

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

15. Engagements

Les loyers minimaux à verser à Air Canada (décrits à la note 3) et à d'autres parties aux termes des contrats de location d'installations s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 décembre	$
2008	3 580
2009	2 814
2010	2 659
2011	2 593
2012	2 590
Par la suite	7 034
	21 270

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation important, le Fonds est tenu de respecter certains seuils minimums en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 mars 2008, le Fonds avait respecté toutes ces clauses.

Aux termes de divers contrats de travail conclus avec certains employés de direction, le Fonds attribue annuellement des parts en vertu du régime général de rémunération et d'intéressement, comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	parts
2008	56 500
2009	136 500
2010	80 000
2011	80 000
2012	30 000
Par la suite	70 000
Nombre total de parts à attribuer	**453 000**

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

16. Informations sectorielles

Au 31 mars 2008, le Fonds comptait deux secteurs d'activité : Aéroplan, société canadienne de programmes de fidélisation de la clientèle, et LMG, société exploitant des programmes de fidélisation au Royaume-Uni et au Moyen-Orient.

Le tableau ci-après présente un sommaire des informations financières pertinentes par secteur :

	Trimestre terminé le 31 mars 2008		
Répartition géographique	Canada	Europe et Moyen-Orient	Consolidé
	$	$	$
Facturation brute	242 366	100 284	342 650
Produits	266 957	89 258	356 215
Coût des primes	163 584	59 643	223 227
Marge brute	103 373	29 615	132 988
Frais généraux, frais de vente et frais d'administration	41 249	23 262	64 511
Amortissement	21 129	6 221	27 350
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	36 420	2 682	39 102
Nouvelles immobilisations corporelles	5 041	1 824	6 865
Ajout à l'écart d'acquisition	-	4 862	4 862
Écart d'acquisition	2 517 237	492 065	3 009 302
Produits perçus d'avance	1 560 529	285 829	1 846 358
Total de l'actif	5 556 784	501 836	6 058 620

17. Informations à fournir concernant le capital

Le capital du Fonds se compose de la trésorerie et de ses équivalents, des placements à court terme, de la dette à long terme et des capitaux propres (exclusion faite des autres éléments du résultat étendu).

Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, de ses créanciers et du marché et assurer le développement futur de l'entreprise;
- maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable et préserver la capacité de satisfaire aux obligations sur le plan financier;
- assurer de maintenir suffisamment de liquidités pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et conclure des acquisitions pertinentes;
- assurer aux porteurs de parts un rendement croissant sur leur investissement par le versement de distributions en trésorerie mensuelles.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, le Fonds surveille de près le rendement tout au long de l'année pour s'assurer que les distributions en trésorerie prévues, les exigences en matière de fonds de roulement et les investissements de maintien sont financés à même les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, l'encaisse disponible en dépôt et, dans la mesure nécessaire, les emprunts bancaires. Le Fonds gère sa structure du capital et peut y apporter des ajustements de manière à soutenir l'ensemble de la stratégie ou en réponse aux fluctuations de la conjoncture économique et des risques. Pour maintenir sa structure du capital ou l'ajuster, le Fonds peut varier le montant des distributions payées aux porteurs de parts, acheter des parts aux fins d'annulation en vertu d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles parts ou de nouveaux titres de créance, émettre de nouveaux titres de créance pour remplacer la dette existante (avec des caractéristiques différentes) ou réduire le montant de la dette existante.

Le Fonds surveille le capital en utilisant un certain nombre de mesures financières comprenant notamment les suivants :

- le ratio de levier financier défini comme étant la dette sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour tenir compte des variations des produits perçus d'avance et des frais d'échange futurs (BAIIA ajusté);
- le ratio du service de la dette, soit la dette sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation;
- le ratio de couverture des intérêts, soit le BAIIA ajusté sur le montant net des intérêts débiteurs (intérêts débiteurs engagés déduction faite des intérêts créditeurs gagnés);
- le ratio de distribution, soit les distributions déclarées sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, et les distributions déclarées sur le bénéfice net.

Le Fonds utilise le BAIIA ajusté comme mesure pour surveiller le rendement de l'exploitation. L'encaisse distribuable est utilisée comme un indicateur de rendement financier. Ces mesures en soi ne sont pas reconnues aux fins de la présentation des états financiers selon les PCGR du Canada et elles n'ont pas de définition normalisée. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités.

Le Fonds est assujetti à certaines clauses restrictives de nature financière en vertu des conventions de crédit. Ces clauses sont mesurées tous les trimestres. Ces clauses concernent le ratio de levier financier, le service de la dette et le ratio de couverture des intérêts dont il est fait mention plus haut. En outre, aux

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) **NON VÉRIFIÉS**

termes de certaines obligations contractuelles envers un important partenaire d'accumulation, le Fonds est tenu de respecter certains seuils en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Le Fonds se conforme à toutes ces clauses restrictives.

Le Fonds a également constitué une réserve qui, au 31 mars 2008, s'établissait à 400,0 M$ et était classée dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi (billets de haute qualité) dépendent des politiques que la direction a établies. Cette réserve, que le Fonds s'est imposé de lui-même par mesure de prudence, peut être utilisée pour combler les flux de trésorerie provenant de l'exploitation afin de payer les primes dans une période où les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée. Jusqu'à maintenant, le Fonds n'a pas eu besoin de puiser dans la réserve. Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période où les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités.

Pour l'exercice en cours, le Fonds prévoit investir environ 30,0 M$ au titre des investissements de maintien. Comme par le passé, ces investissements dans le maintien de la capacité de service assurent la stabilité des activités du Fonds et la réalisation d'économies de coûts grâce aux nouvelles technologies ou à l'amélioration des processus.

Par suite de la loi canadienne d'imposition des fiducies de revenu adoptée en juin 2007 et entrant en vigueur le 1er janvier 2011, le Fonds est assujetti à certaines restrictions en matière de croissance du capital, désignées règles de « croissance normale ». Ces règles limitent le capital des porteurs de parts que le Fonds peut émettre au cours de chacune des trois prochaines années, en fonction de la capitalisation boursière du Fonds au 31 octobre 2006, comme suit :

	Annuelle	**Cumulative**
Croissance du capital normale admissible en :	$	$
2008[1]	158 400	475 200
2009	158 400	633 600
2010	158 400	792 000

[1] La croissance admissible du capital du Fonds s'établissait à environ 316,8 M$ avant 2008.

Si le maximum de la croissance admissible est surpassé, le Fonds pourrait être assujetti à l'imposition avant 2011.

Outre les restrictions de croissance du capital, le Fonds surveille, dans la mesure du possible, son niveau de propriété étrangère, étant donné les restrictions d'ordre pratique à l'égard de l'information portant sur la propriété bénéficiaire. La déclaration de fiducie aux termes de laquelle le Fonds a été créé prévoit que la proportion de ses parts détenues par des résidents non canadiens ne peut dépasser 49,9 %. Le fait de dépasser ce seuil pourrait faire perdre au Fonds son statut de fonds commun de placement, auquel cas le Fonds aurait à payer des impôts depuis le début de l'exercice au cours duquel le seuil a été dépassé. Au 31 mars 2008, selon les données fournies par l'agent des transferts, le Fonds estimait, au mieux de ses connaissances, que le niveau de propriété étrangère était de 41 %.

18. Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des comptes débiteurs, du billet à recevoir, des comptes créditeurs et charges à payer, des distributions à payer et de la dette à long terme.

Les actifs et les passifs financiers du Fonds l'exposent aux risques ci-après qui découlent de son utilisation d'instruments financiers : risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque d'illiquidité et risque de change. La haute direction a la responsabilité d'établir des niveaux de risque acceptables et de revoir les activités de gestion de risque, le cas échéant.

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est exposé à la fluctuation des taux d'intérêt relativement à la trésorerie et ses équivalents, aux placements à court terme et à l'encours des facilités de crédit, lesquels portent intérêt à des taux variables et sont détenus sous forme de dépôts à court terme ou prélevés sous forme d'acceptations bancaires.

Le Fonds investit la réserve et l'excédent de trésorerie en caisse dans des instruments dont l'échéance est semblable à celle des acceptations bancaires sous-jacentes aux facilités de crédit, dans le but de réduire le risque de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2008, le profil de taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt du Fonds s'établissait comme suit :

	31 mars 2008
(en milliers de dollars)	**$**
Instruments à taux variable	
Trésorerie et placements à court terme	533 409
Dette à long terme	(730 000)
Swap de devises	8 061

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, la direction a établi qu'un écart de 1 % du taux d'intérêt sur la trésorerie et les placements à court terme et la dette à long terme donnerait lieu à une variation du bénéfice avant impôts de 1,3 M$ et de 1,8 M$, respectivement. De même, la direction a établi qu'un écart de 1 % du TIOL ou du CDOR aurait une incidence de 1,1 M$ sur la juste valeur du swap.

Risque de crédit

L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit sur ses actifs financiers est limitée à la valeur comptable des actifs en question.

Conformément à sa politique de placement, le Fonds investit la réserve et les excédents de trésorerie, qui sont inclus dans les placements à court terme et la trésorerie et ses équivalents, dans des effets de commerce et des obligations de sociétés ayant une cote minimale de R-1 (élevé) ou AA (faible) et dans

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) *NON VÉRIFIÉS*

des dépôts à terme, sous réserve de certains seuils établis en vue de réduire l'exposition à un émetteur particulier.

La concentration du risque de crédit du Fonds est liée aux partenaires d'accumulation, laquelle est décrite à la note 8 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires. Par contre, toute exposition liée à ces clients n'est pas importante en raison de la taille relative des principaux partenaires d'accumulation et de la diversité des activités menées par ces partenaires. Par le passé, les créances irrécouvrables du Fonds ont été négligeables.

Risque d'illiquidité

Le Fonds a pour objectif de détenir suffisamment de liquidités pour régler ses passifs à mesure qu'ils arrivent à échéance. Le Fonds gère son risque d'illiquidité par levier financier, ce qui comprend l'examen de son solde de trésorerie et utilise ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour satisfaire aux exigences en matière d'obligations. Le Fonds prévoit renouveler ou remplacer ses facilités de crédit à l'échéance.

Risque de change

Le Fond est exposé à des risques de change sur ses activités étrangères, lesquelles sont libellées dans une autre devise que le dollar CA, soit principalement la livre sterling.

Au 31 mars 2008, le Fonds détenait des actifs financiers nets libellés en livres sterling d'environ 82 M£. Un écart de 1 % du taux de change de la livre sterling donnerait lieu à une variation de 1,7 M$ de l'actif net du Fonds.

En outre, la direction a établi qu'un écart de 1 % du taux de change de la livre sterling attribuable au swap de devises donnerait lieu à une variation de 4,9 M$ de la juste valeur du swap.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) NON VÉRIFIÉS

Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs

La juste valeur des actifs et des passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable présentée dans le bilan consolidé s'établissent comme suit :

	31 mars 2008		31 décembre 2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	$	$	$	$
Actifs financiers				
Détenus jusqu'à l'échéance :				
Trésorerie et équivalents et placements à court terme détenus dans la réserve	400 000	400 000	400 000	400 000
Détenus à des fins de transaction :				
Trésorerie et équivalents et placements à court terme	133 409	133 409	179 365	179 365
Prêts et créances :				
Comptes débiteurs	183 062	183 062	216 324	216 324
Billet à recevoir	63 723	63 723	60 482	60 482
Passifs financiers				
Autres passifs financiers :				
Comptes créditeurs et charges à payer	200 035	200 035	276 490	276 490
Distributions à payer	13 998	13 998	13 998	13 998
Dette à long terme	723 497	727 535	734 686	739 543
Dérivés				
Swap de devises	8 061	8 061	21 727	21 727

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Le Fonds utilise les méthodes et les hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont la valeur comptable figure au bilan consolidé :

Instruments détenus jusqu'à l'échéance

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme détenus dans la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan – La valeur comptable figurant au bilan consolidé se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme des instruments sous-jacents. La trésorerie et les équivalents et les placements à court terme sont présentés inclusion faite des intérêts courus s'y rapportant.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données sur les parts.) ***NON VÉRIFIÉS***

Instruments détenus à des fins de transaction

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme autres – La valeur comptable figurant au bilan consolidé se rapproche de la juste valeur, laquelle est estimée être proche du coût après amortissement.

Prêts et créances

Comptes débiteurs – La valeur comptable figurant au bilan consolidé se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Billet à recevoir – La valeur comptable figurant au bilan consolidé se rapproche de la juste valeur, laquelle est établie selon les taux du marché ajustés en fonction du risque.

Passifs financiers

Comptes créditeurs et charges à payer et distributions à payer – La valeur comptable figurant au bilan consolidé se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Dette à long terme – La juste valeur des sommes prélevées sur les facilités de crédit à terme d'environ 727,5 M$ est estimée comme étant la valeur comptable, déduction faite des frais de financement reportés non amortis, car ces facilités portent intérêt à taux variable et les prélèvements sont généralement sous forme d'acceptations bancaires de courte échéance.

Dérivés

Swap de devises – La valeur comptable du swap de devises avoisine la juste valeur, laquelle est évaluée selon les montants auxquels il pourrait être réglé, d'après les taux du marché actuels.